



RAPPORT N° FIN2020-038

Date	19/11/2020
Soumis par	Frédéric Desnoyers
Objet	LED Streetlights Internal Loan
# du dossier	N/A

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Le but du rapport est de faire approuver la source de financement pour le projet de conversion des lumières de rue à la D.E.L.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Budget 2017 : le Conseil a approuvé un budget de 800 000 \$ pour la conversion des lumières de rue à la D.E.L..

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

QUE le Comité Plénier recommande au Conseil d'approuver que le 79 000 \$ prévu au budget d'électricité des lumières de rue en 2020 soit utilisée pour le financement du projet en capital de la conversion des lumières de rue à la D.E.L.; et

QUE le Comité Plénier recommande au Conseil d'autoriser la création d'un emprunt interne, au montant de 336 682,69 \$, au taux de 1% payable par 2 versements en capital égaux pendant les 2 prochaines années.

THAT the Committee of the Whole recommends that Council approves that the 79,000\$ budgeted for street light electricity in 2020 be used to fund the capital project of converting street lights to LED.

AND THAT the Committee of the Whole recommends that Council approve the creation of an internal loan of \$336,682.69 at a rate of 1% payable with equal capital payment over 2 years.

4) **HISTORIQUE :**

Le projet de la conversion des lumières de rue a été terminé en 2019.

5) **DISCUSSION :**

Ci-dessous se trouve un tableau expliquant le besoin en financement de 415 682,69 \$ basé sur les coûts actuels du projet.

488 961,10 \$ - Coût actuel
(73 278,41) \$ - Subvention (SaveOnEnergy)

415 682,69 \$ - Besoin en financement

L'épargne sur le projet est un résultat de l'administration interne de celui-ci. En effet, le budget initial était basé par rapport à un projet clé en main par une firme de consultant. Après analyse, l'administration a décidé de gérer le projet à l'interne pour économiser des coûts.

De ce montant, une épargne d'électricité sera aussi réalisée en 2020 d'approximativement 79 000 \$. Ainsi il est recommandé d'appliquer cette réduction pour financer le projet en 2020.

Suite à l'application de ce montant, un total de 336 682,69 \$ est nécessaire à titre de financement de dette.

L'administration recommande l'établissement d'un financement interne. Essentiellement, un financement interne est un emprunt d'argent du fonds général. Le département recommande que ce financement interne soit établi à 1 %, amorti sur 2 ans. Il s'agira d'un paiement annuel en capital fixe de 168 342 \$ plus intérêt. Celui-ci sera payé par la réduction en frais d'électricité.

6) **CONSULTATION :**
N/A

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**
N/A

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**
L'approbation du rapport n'a aucun impact financier puisque l'épargne dans l'électricité sera réallouée au paiement de la dette interne.

Toutefois, dans 2.5 ans, une fois les paiements de cette dette interne terminés, il y aura un impact positif pour la municipalité puisque le paiement annuel de 168 350 \$ pourra être réalloué vers une autre dépense ou en réduction du taux de taxe.

De plus, en 2021 lors de la révision du budget 2021, une modification sera incluse pour augmenter la dépense de dette et diminuer les dépenses d'électricités de 168 342 \$.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**
N/A

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**

N/A

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

Le projet en lui-même a pour stratégie de réduire les dépenses en électricité à long terme. Le projet est rentable en seulement 2.5 ans.

Le financement interne est recommandé puisque le besoin en financement est minime et la durée du financement est très courte. Le financement interne permet d'obtenir cette flexibilité.

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**

N/A